

255 000 euros d'indemnités pour l'ex-directeur de l'Arast

Le conseil des prud'hommes de Saint-Denis a tranché. L'ancien directeur de l'Arast, Patrick Jacquemart, touchera pas moins de 255 724,60 euros pour son licenciement après la déconfiture de l'association et sa liquidation fin novembre 2009.

SAINT-DENIS

La somme ne va pas manquer de faire hurler les anciens salariés de l'Arast qui ont durement lutté pour obtenir leurs indemnités. Mais aussi tous ceux qui souffrent de la précarité à la Réunion, qu'ils soient salariés ou chômeurs.

Le conseil des prud'hommes de Saint-Denis a en effet estimé que l'ancien patron de l'Arast devait être indemnisé à hauteur de 255 724,60 euros pour son licenciement économique lié à la liquidation de la structure employant plus de 1 000 salariés.

Autre décision des prud'hommes : cette somme ne sera pas à la charge du conseil général. Les conseillers prud'hommes ont donné raison à la collectivité en estimant que c'est au régime de garantie des salaires (AGS) de payer la facture. Les juges considèrent en effet que le Département doit être mis hors de cause. Principal motif : il n'y a pas eu de reprise des activités de l'Arast par le conseil général. L'AGS doit donc prendre en charge les créances salariales

Les prud'hommes ont donc donné raison à Patrick Jacquemart et à son avocat, M^e Alain Antoine, qui avaient effectué une demande d'indemnisation à hauteur de 279 201,60 euros.

PARACHUTE DORÉ

Pour chiffrer les indemnités, les juges se sont appuyés sur le contrat de travail de Patrick Jacquemart, sur ses 19 ans d'ancienneté et ses 9 185 euros de salaires. Comme le révélait hier *le Journal de l'Île*, l'ex-directeur avait signé en 2008, alors que l'Arast était déjà en grande difficulté financière, un avenant très avantageux prévoyant une clause de garantie de l'emploi. Celle-ci indiquait que si l'employeur décidait de rompre le contrat, il devrait verser des dommages et intérêts, soit 24 mois de salaires, comme revenu de remplacement. Le moins que l'on puisse dire est que l'autorité de tutelle, le Département, n'a pas été très vigilante. Car cette clause constitue un vrai parachute doré au sein d'une association fonctionnant en grande partie avec des sub-

ventions et donc l'argent du contribuable.

À ce titre, les prud'hommes ont considéré qu'outre les indemnités de licenciement et de préavis, Patrick Jacquemart devait toucher 220 462 d'indemnités conventionnelles de rupture. Une somme que l'ancien directeur de l'Arast était autorisé à demander en vertu de son contrat de travail, indique le jugement. Autrement dit, les prud'hommes n'ont fait qu'appliquer le droit. Mais leur décision confirme bien que les postes d'encadrement dans ce genre d'association font figure de rentes de situation ■

Jérôme Talpin

Les indemnités qui devront être versées à l'ex-directeur de l'Arast ne vont pas manquer de faire hurler beaucoup d'anciens salariés qui avaient dû lutter durement pour obtenir leur argent (photo Ludovic Lai-Yu).



"M. Jacquemart est désigné comme un bouc émissaire"

► **M^e Antoine, vous êtes l'avocat de Patrick Jacquemart. Que pensez-vous de cette décision ?**

Nous sommes satisfaits. Les juges prud'hommes nous ont en effet entendus puisqu'ils ont alloué à M. Jacquemart les sommes que nous avions réclamées. Bien qu'une décision ne puisse être commentée, je tiens à préciser, n'en déplaise à certains, que les juges ont appliqué avec justesse le droit dans cette affaire.

► **Ces indemnités sont très élevées. Ce qui fait réagir les anciens salariés qui ont galéré pendant des mois avant de pouvoir toucher l'argent qui leur revenait.**

Je veux quand même à rappeler que M. Jacquemart, aujourd'hui abandonné de tous, brisé et sans emploi, a été lui aussi balayé par la vague qui a emporté l'Arast.

Sa fonction de directeur général ne lui donne pas moins de droit que les autres



M^e Antoine : "pourquoi le Conseil Général a laissé dériver aussi longtemps cette structure ?"

salariés. Il est donc tout à fait normal que le Conseil de Prud'hommes lui accorde les indemnités réclamées.

J'entends depuis hier beaucoup de personnes hurler à l'injustice et pointer du doigt mon client en le désignant comme le seul responsable du naufrage de l'association. Il s'agit là d'une vision trop simpliste de ce scandale social !

À cette injuste frénésie, je répondrai simplement qu'une enquête était diligente ; celle-ci a conclu de façon claire et précise qu'aucune responsabilité ne pouvait être imputée à M. Jacquemart.

► **Selon vous, il faut donc mieux regarder du côté du Conseil général qui a signé un avenant avantageux pour votre client en sachant que la structure allait mal ?**

Il est établi que nos politiques savaient éperdument depuis des années, et je peux le prouver, que les subventions votées, seul financement de l'ARAST, ne

couvraient pas les frais de fonctionnement. Alors, pourquoi le Conseil Général a laissé dériver aussi longtemps cette gigantesque structure, avec à bord un millier de salariés, alors que son naufrage était inéluctable ?

Ces questions doivent être maintenant posées sans complaisance à nos élus qui avaient en charge ce dossier et qui ont été alertés à maintes reprises par M. Jacquemart.

Cette absence de volonté politique à vouloir restructurer à temps cet outil social, pour le rendre moins déficitaire, me paraît la cause majeure de ce scandale social.

Comprenez alors que le comportement de certains qui consiste à vouloir masquer la responsabilité de nos élus en hurlant dans la meute et en désignant comme bouc émissaire M. Jacquemart me semble aujourd'hui être un scandale dans ce scandale ■

J.T.

Une équipe de jeunes délinquants mise out à la Ravine-des-Cabris



Le butin retrouvé chez de jeunes cambrioleurs de la Ravine-des-Cabris pourrait se chiffrer en dizaine de milliers d'euros (photo Jean-Claude François).

SAINT-PIERRE

Un tampon encreur. Une dizaine d'ordinateurs. Une plaque de cuisson. Deux chaussures. Des vélos. Des bijoux... Pas moins de deux pièces de l'hôtel de police de Saint-Pierre ont été réquisitionnées pour abriter le butin de guerre d'une bande de cambrioleurs qui sévissait à la Ravine-des-Cabris depuis le mois de mai. L'une des salles déborde presque dans le bureau du commissaire Lionel Vançon. Pas peu fier de cette enquête rondement menée grâce à la brigade de sûreté urbaine et une mutualisation de l'ensemble des services.

Alertés en mai par une multiplication de cambriolages à la Ravine-des-Cabris et Bois d'Oliviers, les policiers ont sorti l'armada. C'est-à-dire que pendant un mois, le nombre de plaintes a doublé sur le même secteur. Les forces de l'ordre mettent alors en

place une cellule consacrée au problème. On y recense les plaintes, on les cartographie, on y analyse les données laissées par les cambrioleurs. S'y ajoutent des patrouilles : les unes, en uniforme, pour dissuader. Les autres, en civil, pour repérer. De nuit comme de jour.

LES ADOS CACHAIENT LE BUTIN DANS LEUR CHAMBRE

Le travail va porter ses fruits grâce à une victime qui, au hasard d'une rue, a reconnu l'un de ses biens sur un adolescent.

Quatre arrestations sont réalisées mardi. Elles conduiront à quatre autres interpellations mercredi. Les suspects : des adolescents dont l'âge varie de 18 à... 13 ans. La plupart vivent encore chez leurs parents. C'est d'ailleurs dans leurs chambres qu'ils avaient caché le butin. Casier judiciaire vierge pour tous. Pourtant, les policiers leur

ont déjà attribué de façon certaine une quinzaine de cambriolages - dont l'un réalisé pendant le sommeil des occupants d'une des maisons dévalisées - l'incendie d'une voiture, le vol d'un véhicule... Et l'enquête n'est pas encore terminée. Les huit adolescents devraient bientôt être reconvoqués. "Il y a dû avoir un sentiment de toute puissance, une émulation", commente le capitaine Philippe Troy. Copains ou connaissances, ils habitaient le même quartier à Bois d'Oliviers. Quelques leaders ont été identifiés dans le groupe. Les huit membres ne participaient pas tous systématiquement aux vols.

Apprentis cambrioleurs, mais efficaces : le préjudice n'a pas encore été estimé. Mais il pourrait se chiffrer en dizaine de milliers d'euros, au vu des différents éléments retrouvés par les forces de l'ordre ■

Emeraude Zorer